



# PROJET DE DÉMÉNAGEMENT DES SERVICES CENTRAUX DU MINISTÈRE

Rien de nouveau après notre rendez-vous avec le cabinet de la ministre

## La CFDT-CULTURE EST

## CONTRE

**La CFDT-CULTURE est CONTRE un départ des services de l'administration centrale en banlieue,**

- dans un souci d'égalité de traitement entre les services,
- dans la cohérence d'une proximité stratégique avec le cabinet de la ministre
- dans le respect de la vie professionnelle et personnelle des agents.

Se séparer du bâtiment des Bons-Enfants **sous prétexte d'économies** alors que l'État y a investi plus de **70 millions serait une gabegie financière.**

**L'administration centrale doit rester dans Paris intra-muros et dans l'immeuble des Bons-Enfants.**

**La CFDT-CULTURE est CONTRE** la vente du patrimoine immobilier de l'État, on ne peut pas continuer de brader le patrimoine de la Nation !

Par principe la **CFDT-CULTURE est CONTRE** l'installation des services de l'État dans des immeubles sous baux privés. Afin, d'éviter un gaspillage financier les services doivent occuper prioritairement des immeubles domaniaux, favorisant ainsi leur maintien en bon état. Ce principe permet également une valorisation du patrimoine historique appartenant à l'État.

## POUR

S'il est possible densifier raisonnablement l'immeuble des Bons-Enfants, **la CFDT-CULTURE est POUR une augmentation de la jauge** qui servirait à accueillir d'autres services d'administration centrale.

**Cette solution doit être privilégiée tout en étant discutée et négociée.** Pour ce faire, il est indispensable d'obtenir les vrais chiffres d'occupation actuelle (les surfaces, le nombre d'occupants, le ratio m<sup>2</sup> par agent aux BE, à Pyramides et à Valois, etc.) et l'occupation projetée (nombre d'agents à installer).

Concernant l'éventuelle installation de services d'administration centrale dans les espaces actuellement « libres » du Quadrilatère des Archives, la CFDT-CULTURE rappelle qu'**aucun arbitrage ne pourra être rendu sans une évaluation objective – hors rapport Magnien-Notari donc – des véritables besoins de l'institution sur son site historique**, qu'il s'agisse de locaux de conservation, d'espaces de travail et d'espaces d'accueil des publics, qui font toujours défaut.

Ce n'est qu'après prise en compte 1° des moyens nécessaires à l'accomplissement des missions des Archives nationales en matière de conservation, de collecte et de valorisation mais aussi du SIAF et de la DGP/Formation, déjà présents sur le site, et 2° de l'incertitude pesant sur l'avenir du site de Fontainebleau et de la saturation plus rapide que prévue du site de Pierrefitte, qu'il pourra être décidé si, comment et à quels coûts il est possible d'implanter de nouveaux services de l'administration centrale dans les espaces du Quadrilatère parisien des Archives.

**En conclusion, deux scénarios –complémentaires- peuvent être défendus :**

- une densification des Bons-Enfants ;
- une utilisation des surfaces libres du quadrilatère pour l'administration centrale mais après évaluation précise des besoins des AN dans un respect strict des missions des Archives Nationales.

La CFDT-CULTURE, le 10 septembre 2015